



15ème législature

Question N° : 37127	De Mme Sophie Panonacle (La République en Marche - Gironde)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Agriculture et souveraineté alimentaire
Rubrique >aquaculture et pêche professionnelle	Tête d'analyse >État de catastrophe naturelle pour les ostréiculteurs du bassin d'Arcachon	Analyse > État de catastrophe naturelle pour les ostréiculteurs du bassin d'Arcachon.
Question publiée au JO le : 16/03/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Sophie Panonacle attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les ostréiculteurs du bassin d'Arcachon. En effet, les pluies de janvier et février 2021 ont provoqué d'importantes inondations entraînant des débordements des systèmes d'assainissement des communes autour du bassin d'Arcachon. Ces inondations sont responsables de la contamination des coquillages au norovirus. Le 18 février 2021, après plusieurs cas de toxi-infections alimentaires, un arrêté préfectoral a ordonné l'interdiction de ramasser, de pêcher, de vendre et de consommer tous les coquillages provenant du bassin d'Arcachon, y compris les huîtres. Face à cette situation, les ostréiculteurs du bassin d'Arcachon souhaitent que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu étant donné que la contamination des coquillages provient d'un évènement climatique majeur. Elle lui demande ainsi s'il peut répondre positivement à l'attente des professionnels de la conchyliculture du bassin d'Arcachon.